



3 février 2026

## CIRCULAIRE CTOI

2026-09

Madame/Monsieur,

### DEMANDE DU STATUT D'OBSERVATEUR DE LA PART DE THE UNION OF INDONESIAN MIGRANT WORKERS (SBMI)

Veuillez trouver, ci-joint, un courrier émanant de The Union of Indonesian Migrant Workers (SBMI) demandant à participer en tant qu'Observateur aux processus de la Commission des Thons de l'Océan Indien.

Conformément à l'Article XIV du Règlement intérieur de la CTOI, les Parties contractantes de la Commission pourraient souhaiter autoriser The Union of Indonesian Migrant Workers (SBMI) à y prendre part en qualité d'Observateur compte tenu de l'intérêt manifesté envers la CTOI, comme indiqué dans la lettre ci-jointe. Ainsi, à moins que des objections ne soient reçues dans les 30 jours suivant la date de la présente Circulaire, le Secrétariat de la CTOI considérera que le Secrétaire exécutif est autorisé à adresser une invitation à cet observateur potentiel en vue de participer aux réunions de la CTOI en conséquence.

Cordialement,

Paul de Bruyn  
Secrétaire exécutif

#### Pièces jointes :

- Courrier de The Union of Indonesian Migrant Workers (SBMI)

#### Distribution

**Parties contractantes de la CTOI :** Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Liberia, Panama. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Président de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.



DEWAN PIMPINAN NASIONAL  
SERIKAT BURUH MIGRAN INDONESIA  
Komplek Garuda No. 20 RT. 013 RW. 04, Kalibata. Pancoran  
South Jakarta, DKI Jakarta 12740, Telp/Fax: 02179193879  
Email: [sekretariat@sbmi.or.id](mailto:sekretariat@sbmi.or.id) | Website : [www.sbmi.or.id](http://www.sbmi.or.id)

---

Ref.: 015/Spm/DPN-SBMI/I/2026

**Objet : Demande d'obtention du statut d'observateur à la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI)**

Monsieur,

Salutations d'Indonésie,

**Jakarta, 30 janvier 2026**

The Indonesian Migrant Workers Union (SBMI) est une organisation de travailleurs migrants indonésiens et des membres de leur famille qui s'attache à lutter pour l'évolution des droits et des intérêts des travailleurs migrants et des membres de leur famille, y compris des équipages migrants des navires de pêche (pêcheurs migrants) d'Indonésie. Nous luttons également pour que les travailleurs migrants et les membres de leur famille échappent à des situations vulnérables et à une exploitation structurée, systématique et massive, en menant à bien un travail organisationnel, tel qu'une organisation, la défense des droits, des procès et politiques, la formation des membres et l'autonomisation économique. En ce qui concerne particulièrement le secteur de la marine et de la pêche, nous comptons jusqu'à présent plus de 1 700 membres qui travaillent ou ont travaillé en tant qu'équipage migrant de navires de pêches (pêcheurs migrants), dont la plupart pourraient travailler sur des navires de pêche qui sont immatriculés ou autorisés par la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) et opèrent dans la région de l'océan Indien.

Depuis 2013-2025, nous avons soutenu 998 cas de pêcheurs migrants indonésiens qui ont subi des problèmes d'emploi, le plus grand problème étant le vol salarial, suivi du travail forcé et du trafic d'êtres humains. Après un long parcours de défense des droits et d'organisation, nous constatons que ce problème ne peut pas être résolu par un seul pays mais doit mobiliser les pays de l'ensemble des chaînes de valeur, à savoir le pays de départ des pêcheurs migrants, les armateurs des navires de pêche, les états du port ou les pays de transit, les états du pavillon et également les entreprises et les états du marché. L'instance de la CTOI est un moyen concret pour que toutes les parties travaillent conjointement en vue d'améliorer les conditions de travail de cette industrie halieutique mondiale pour garantir un travail décent à tous les pêcheurs.

Nous avons eu connaissance des derniers développements du rapport de la 29<sup>ème</sup> session de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) que les questions telles que les normes du travail sont traitées de manière plus appropriée au niveau national, plutôt qu'à travers la CTOI, ou au sein d'autres organisations internationales, comme l'OMI ou l'OIT. Le Secrétariat de la CTOI présentera, en outre, une analyse comparative de référence des normes en matière de conditions de travail existantes dans l'ensemble des ORGP et au sein des membres de la CTOI.

Toutefois, nous constatons également que le développement de normes du travail [dans chaque ORGP, y compris sans doute à la CTOI] apporte de nombreuses contributions pour l'amélioration de la protection de tous les pêcheurs qui sont très exposés au travail forcé et aux situations de pêche INN. Ces mesures relatives aux normes du travail accroîtront également la responsabilité de la gestion régionale des pêches.

Nous envisageons donc de proposer que notre organisation fasse partie des observateurs à la CTOI. Cela vise à contribuer et à tenir compte de l'intégration de l'approche fondée sur les droits de l'homme (HRBA) dans la gestion durable et équitable des ressources halieutiques de la région de l'océan Indien.

Pour examen complémentaire du Secrétariat de la CTOI, le profil des travaux de défense des droits qui ont été menés par le SBMI peut être consulté sur notre site web officiel : [www.sbmi.or.id](http://www.sbmi.or.id).

Nous vous remercions de votre attention, de votre considération et de votre coopération.

Cordialement,

Hariyanto Suwaroo

Président du SBMI